

Marie LEVENEUR-AZÉMAR

Née le 22 mars 1988

Mariée, deux enfants

CURRICULUM VITAE

PARCOURS UNIVERSITAIRE

- Sept. 2019 : **Professeur** à l'Université de La Réunion
- Juin 2019 : **Lauréate du concours d'agrégation 2018-2019**
- Sept. 2017 : **Maître de conférences** à l'Université Panthéon-Assas
- Févr. 2017 : **Qualification aux fonctions de Maître de conférences par le CNU.**
- Sept. 2016 : **Doctorat en droit** (Université Panthéon-Assas), mention *Très honorable, Félicitations du jury à l'unanimité, Autorisation à publier en l'état et Proposition aux prix de thèse*

Sujet : Étude sur les clauses limitatives ou exonératoires de responsabilité

Jury : MM. les Professeurs Y. Lequette (directeur), Y.-M. Laithier et Y.-M. Serinet (rapporteurs), Th. Genicon, et H. Lécuyer.

Prix (2017) : Prix de l'Université Panthéon-Assas

Prix André Isoré de la Chancellerie

- 2015-2017 : **A.T.E.R.** (Université Panthéon-Assas)
- 2011-2014 : **Contrat doctoral avec mission d'enseignement** (Université Panthéon-Assas)
- Sept. 2010 : **Obtention de l'examen d'entrée au C.R.F.P.A.** (IEJ Université Panthéon-Assas)
- 2009-2010 : **Master 2 Recherche Droit Privé Général** (Université Panthéon-Assas), mention *Bien*
- 2008-2009 : **Master 1 de droit** (University College London) progr. Erasmus, mention *Assez Bien*
- 2005-2008 : **Licence en droit** (Université Panthéon-Assas), mention *Assez Bien*
Concours de l'UFR de droit civil (Université Panthéon-Assas), *Première mention*

ACTIVITES PEDAGOGIQUES

- **Cours**

Licence 2 : Droit des obligations 2

Licence 2 AES : Droit des obligations

Master 1 Patrimoine : Droit des procédures civiles d'exécution, Droit de la construction, Droit patrimonial de l'entreprise

Master 2 Patrimoine : Droit et pratique de la vente, Droit du crédit

LPASS : Droit de la responsabilité médicale

- **Conférences d'actualité**

IEJ -CRFPA Séminaires d'actualité : Droit des affaires

ACTIVITES ADMINISTRATIVES

- Co-directrice de la clinique du droit de la faculté de droit de La Réunion (depuis novembre 2020)
- Vice-Présidente de l'association LexOI – le droit dans l'océan Indien (depuis octobre 2019)

- **Articles**

« Remboursement sous forme d'avoir des billets d'avion pendant la crise de la Covid-19 : les droits des voyageurs passent au second plan », *CCC* 2020, n° 11, Focus p. 2.

« Éclairage de droit comparé sur l'interprétation de la réforme du droit des contrats », *D.* 2020, p. 165.

« L'achat en un clic, une pratique triplement risquée pour les commerçants en ligne ! », *CCC* 2018.

« Une solution convaincante pour l'engagement de la responsabilité des contractants par les tiers. À propos de l'article 1234 du projet de réforme de la responsabilité civile », *JCP G* 2017, 1182.

« Les clauses limitatives ou exonératoires de responsabilité en droit français et en droit néerlandais », *in* dossier collectif « Regards comparatistes sur la réforme de la responsabilité civile », *RIDC* 2017, n°1 p. 5.

« Regards comparatistes sur l'avant-projet de réforme du droit des obligations », publié au Recueil Dalloz (*D.* 2015, p. 1115). Article collectif.

- **Notes de jurisprudence**

« Revirement sur la portée de la clause de reconnaissance de remise du bordereau de rétractation en matière de crédit à la consommation », *Gaz. Pal.* 2021, n°1, p. 21.

« Affaire Monsanto: d'utiles précisions dans une décision qui marque la fin d'une longue bataille judiciaire », *Gaz. Pal.* 2020, n° 4, p. 18.

« Déclarée abusive sans ménagement : retour sur la clause limitative de réparation d'un contrat de déménagement », avec Ch. Dubois, *JCP G* 2020, p. 281.

« Un sérieux coup de pouce à l'exonération du transporteur ferroviaire de personnes », avec Ch. Dubois, *RLDC* 2020, n° 180, p. 19.

« Un remarquable avis sur la nature de la responsabilité d'une société commercialisant un herbicide particulièrement dangereux », *in* Chronique annuelle des grandes conclusions du parquet général de la Cour de cassation pour l'année 2017, *JSS* 2018, n° 162, p. 13.

« Le retour en grâce des clauses limitatives de réparation se confirme », sous Cass. com., 7 février 2018, *JCP G* 2018, p. 707.

« L'intérêt supérieur de l'enfant ne constitue pas un motif légitime de refus de l'expertise biologique », sous Cass. civ. 1^{re}, 13 juillet 2016, *JCP G* 2016, 1240, p. 2133.

- **Observations** remises à la Chancellerie et au Sénat, dans le cadre des consultations publiques

Sur les articles 1234, 1281 à 1283 du projet de réforme de la responsabilité civile (avril 2018)

Sur les articles 1234, 1281 à 1283 de l'avant-projet de réforme de la responsabilité civile (juillet 2016)

Sur les articles 1168 et 1169 du projet d'ordonnance portant réforme du droit des contrats, Rapport collectif, disponible sur le portail HAL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01376024> (mai 2015)

- **Publication de la thèse** aux éditions L.G.D.J., collection Bibliothèque de droit privé (juin 2017)

- **Interventions**

« Les clauses relatives à la responsabilité extracontractuelle », lors du colloque organisé à l'occasion du 70^{ème} anniversaire du groupe néerlandais de l'Association Henri Capitant, Université de Leiden, Pays-Bas (septembre 2017).

« Les clauses abusives dans la réforme du droit français des contrats » lors de la conférence internationale *Interactions between legal systems conference : room for reflection*, Université de Leiden, Pays-Bas (janvier 2015).